

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20211118-12-DE Date de télétransmission : 02/12/2021 Date de réception préfecture : 02/12/2021
République Française ***** Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Requalification du Site communautaire Eiffel Pointe Sud – Candidature à l'Appel à projets "fonds friches – recyclage foncier" – seconde édition et demande de subvention

N° de délibération : 12

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

Dans le cadre du Plan de relance pour accompagner le recyclage foncier des friches polluées, un second appel à projets « Fonds friches-recyclage foncier » piloté par la DDT est proposé pour des projets prêts à être engagés opérationnellement et présentant un déficit lié à la nature des opérations du fait de contraintes techniques importantes.

Le Site communautaire Eiffel Pointe sud à Pompey a été retenu pour accueillir prochainement le nouveau pôle aquatique communautaire. Ce 1^{er} équipement s'inscrit dans un schéma d'aménagement général de la zone et nécessite dès à présent d'engager la mise en œuvre opérationnelle permettant la liaison entre la rue des 4 Eléments actuelle et le futur pôle aquatique tout en garantissant la cohérence dans le développement et le fonctionnement ultérieur de la zone sur ses autres

avec le futur Pôle d'Echange Multimodal, traitement qualitatif des espaces publics).

Compte tenu des contraintes du Site Eiffel pointe sud en matière d'encombrement, liées à son passé industriel, il est proposé de présenter ce dossier au second appel à projets fonds friche pour les postes suivants :

- Acquisition foncière
- Mise à jour du schéma d'aménagement
- Dépollution du sol pour l'emprise du pôle aquatique
- Maîtrise d'œuvre urbaine
- Travaux espaces publics et VRD
- Etude complémentaire Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).

A partir des estimations réalisées dans le cadre des études du schéma d'aménagement et des études environnementales, cette opération urbaine, estimée à 5 950 000 €HT en dépenses et 3 120 000 €HT en recettes, présente un surcoût foncier lié au traitement nécessaire de la friche de 5,5 ha pour accueillir un quartier à vocation mixte. Pour équilibrer l'opération, outre une part d'autofinancement, le Bassin de Pompey propose de traiter ce déficit en 2 phases dans le cadre de l'appel à projet et de solliciter une subvention à hauteur de 1 882 739 € pour une 1^{ère} phase pour cette seconde édition.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention au titre du programme Fonds friches – recyclage foncier à hauteur de 1 882 739 €.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches pour permettre la sollicitation et le dépôt du dossier à l'appel à projet Fonds friches.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dernier et, en particulier, la convention financière de soutien du Fonds friches.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC